

LA pouBELLE PROVINCE de Denis Blaquière, « Un portrait peu reluisant, mais nécessaire »

Sherbrooke, 30 mai 2012 - La Maison du cinéma de Sherbrooke présente ce jeudi 31 mai le documentaire choc « La PouBELLE PROVINCE ». Réalisé par Denis Blaquière, ce documentaire s'attaque à l'image préconçue que le Québec est l'eldorado de la saine gestion des matières résiduelles. En effet, on y apprend que les Québécois génèrent encore beaucoup de matières résiduelles, 15% de plus que nos voisins américains, en fait, et que nos efforts de recyclage et de valorisation sont encore bien modestes.

Quand on se compare, on se désole!

Oubliez les pays scandinaves ou bien encore l'Europe, regardez simplement au Canada et vous pourrez vous apercevoir qu'une province comme celle de la Nouvelle-Écosse excelle en gestion des matières résiduelles. Selon le réalisateur, l'industrie du recyclage et du compostage dans cette province se porte à merveille et n'a pas visé 2020 pour bannir complètement l'enfouissement des matières recyclables et compostables de ses sites d'enfouissements, mais l'a fait en 1998. Pendant que Québec vise à ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, la Nouvelle-Écosse s'enlignait sur un objectif de 300 kg/hab. Au dire du documentariste, même avec un système de tri traditionnel, 84 % des bouteilles de plastique et des bouteilles de vin sont récupérés, grâce notamment à un programme de consigne. Évidemment, dans différentes séquences du film, quelques clins d'œil sont adressés à la SAQ.

Les multinationales des poubelles

PouBELLE PROVINCE nous fait également ressentir le déséquilibre des forces existant entre les multinationales, le gouvernement et la population. Waste management, BFI, EBI et RCI sont les 4 compagnies qui exploitent les 5 plus grands dépotoirs du Québec et qui contrôlent maintenant 75 % du marché de la poubelle au Québec. Plusieurs dossiers soulevés dans le documentaire démontrent que les citoyens sont acculés au pied du mur et n'ont que peu d'options devant les multinationales. Les règlements sont très techniques et les interventions du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sont rares.

Manque de conformité réglementaire

D'après le réalisateur, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est relativement impuissant devant les multinationales. La gestion de certaines problématiques en laisse beaucoup perplexes. Ils sont contraints, comme nous disait aussi Desjardins dans son documentaire, d'émettre simplement des « permis de polluer » ou bien d'autoriser les projets soumis au BAPE. L'exemple de RCI environnement à Lachute est emblématique. Bien qu'il ne respecte pas le décret de son certificat d'autorisation pour l'exploitation de son site d'enfouissement, celui-ci a obtenu gain de cause en Cours Supérieure pour poursuivre ses activités. Insatisfait de ces conclusions, le procureur général du Québec a dû faire appel du jugement pour renverser la décision. Le réalisateur souligne aussi au passage l'incohérence de la réglementation par rapport à l'importation de déchets. Celle-ci est interdite à moins que ceux-ci servent à des projets de valorisation énergétique. Par exemple, Québec peut importer des pneus hors d'usage dans un but de valorisation énergétique pour alimenter en énergie ses cimenteries.

Au-delà de Gaudreau environnement

Il y aussi des modèles québécois inspirants dans le documentaire de Denis Blaquière. Un portrait très intéressant est fait de la firme Gaudreau environnement, une entreprise de Victoriaville. Si cette entreprise et la région connaissent de bonnes performances notamment en termes de récupération il en est autrement pour une bonne partie du Québec. Les villes québécoises enfouissent près de 5 fois plus de matières résiduelles qu'elles n'en recyclent. Chaque année, les ménages québécois envoient directement au dépotoir 160 000 tonnes de plastique, 240 000 tonnes de papier et de carton, et 67 000 tonnes de verre recyclables (bouteilles de vin).

Conclusion

Au-delà de la polémique que pouBELLE PROVINCE va peut-être créer, il demeure que le documentaire apporte au débat des statistiques et des pistes de réflexion très intéressantes. On y parle d'augmenter les redevances à l'enfouissement, de favoriser la prise en charge de la gestion des matières résiduelles dans les ICI, on soulève le débat de la consigne, etc. Sans trop s'éparpiller, le documentaire offre une visite concise de 76 minutes, au cœur d'un scandale québécois. Enfin, nous pouvons aussi souligner le bon travail des chercheurs concernant les nombreuses statistiques ainsi que pour la belle brochette d'intervenants interviewés.

Avertissement aux cinéphiles

PouBELLE PROVINCE s'apparente à la fois à un grand reportage comme ceux diffusés sur les ondes de RDI et aussi au style plus pamphlétaire comme ceux réalisés par Richard Desjardins et Robert Monderie. Sans aucun sophisme, mais avec quelques touches de cynisme, ce documentaire s'apparente finalement à un modèle hybride où le but étant tout autant d'informer que de forcer une réflexion. Le film a remporté le Prix du public et Mention spéciale du jury au Festival de films de Portneuf sur l'environnement.

-30-

Source : Antoni Daigle, chargé de projet au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

Porteur de dossier au CREE : Simon Pelletier cell : (819) 580-3169

Relationniste de presse de La PouBELLE Province : Claire Strunck

Tél : 514-632-2472

claire@comclaire.com

<http://comclaire.com>